

**EXPERT(E)
EN GESTION
D'ACTIFS
PRAM
2021
2022**

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) EXPERT EN GESTION D'ACTIFS

www.afgformation.fr



OFFRE

🏠 Le PRAM : “diplôme d'expert(e) en gestion d'actifs” Certification RNCP de niveau 7¹

Depuis 2001, le PRAM, formation certifiante d'“Expert(e) en gestion d'actifs”, accompagne l'ensemble des acteurs du métier à tout moment de leur vie professionnelle.

■ L'OBJECTIF

Vous souhaitez :

- ▶ valoriser une expérience en accédant à une certification de niveau supérieur
- ▶ conforter un positionnement professionnel ou managérial
- ▶ évoluer en interne ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle

La VAE (Validation des acquis de l'expérience) répond à votre projet de développement professionnel.

■ LE PUBLIC

Tous les collaborateurs en activité au sein de sociétés travaillant sur les marchés financiers : sociétés de gestion, banques privées et de détail, entreprises d'investissement, compagnies d'assurances, mutuelles/ prévoyance, prestataires de services, etc.

■ LES PRÉ-REQUIS

AFG Formation demande l'un des pré-requis parmi la liste suivante :

- ▶ Certification Niveau II
- ▶ niveau Bac à Bac+2 avec 5 années minimum d'expérience.
Le(la) candidat(e) passera aussi un entretien oral face à un jury composé de le(la) responsable pédagogique de la certification et d'un(e) professionnel(le) intervenant au sein de cette certification
- ▶ le diplôme PRAM, obtenu lors de promotions antérieures hors RNCP¹.

■ L'ACCOMPAGNEMENT

La démarche de VAE s'inscrit dans le temps et doit être préparée ; AFG Formation propose un accompagnement individuel comprenant 3 étapes :

- 1 Une rencontre d'information et de positionnement avec le(la) référent(e) sur le titre visé et sur les étapes de la démarche.
- 2 L'aide à la constitution du dossier de recevabilité et sa validation par la commission.
- 3 L'accompagnement à la rédaction du dossier de VAE, il se réalise en face à face ou à distance, soit :
 - ▶ un accompagnement méthodologique : 2 séances d'1 heure ;
 - ▶ un suivi individuel du dossier : 4 heures à répartir et sous différents formats (mail, téléphone, rencontre) ;
 - ▶ une session de validation en blanc de la présentation du dossier devant un jury : 3 heures ;
 - ▶ une session de validation devant un jury : 1 heure.

■ LA DURÉE

Entre 6 et 12 mois pour une durée moyenne de 50 heures ; elle peut être modulée en fonction des besoins spécifiques du candidat.

🏠 Financement

■ SELON LE STATUT DU CANDIDAT

- ▶ CPF n° 247492, info : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/gestionnaires-cpf/documents-telecharger/listes-de-certifications-eligibles>
- ▶ OPCO ATLAS : Plan de développement des compétences dans l'entreprise.

1) RNCP (Registre National des certifications professionnelles n° 31195.

RÉFÉRENTIEL ET TARIFS

Exemple de référentiel de compétences

Votre poste : dates et durée	Compé- tences acquises pour y accéder : formation et expérience	Encadre- ment des personnes : nombre et niveau	Missions principales	À CHAQUE MISSION :		
				Activités principales	Connais- sances acquises	Compé- tences acquises
<ul style="list-style-type: none"> Responsable du contrôle interne De 01/2012 à nos jours 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'investigation Utilisation de l'ensemble des connaissances réglementaires en gestion d'actifs Aisance rédactionnelle Sens relationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes : Niveau du personnel encadré : Type de diplômes Nombre d'années d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Management de l'équipe de contrôle interne Élaborer le plan de contrôle des risques opérationnels au sein d'une société de gestion Mener des missions de contrôle auprès des collaborateurs de la société de gestion Rédiger des rapports de conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement, contrôle, détermination et évaluation des objectifs, formation Établir des plannings de contrôle et relances Mobiliser ses connaissances réglementaires et techniques Échanger constructivement avec les collaborateurs contrôlés Poser des diagnostics et des recommandations précises pour la résolution des anomalies 	<ul style="list-style-type: none"> Management d'équipe Conception procédures Réglementation marchés financiers et gestion d'actifs Relations professionnelles internes Démarche de qualité et d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Animer une équipe pour la mener à son objectif Rigueur dans l'élaboration de procédures Pédagogie lors des contrôles Synthèse et anticipation

Tarifs VAE / PRAM – Certification de niveau 7 d'Expert en gestion d'actifs

	Adhérents (TTC)	Non-adhérents (TTC)
Positionnement des candidats	NON FACTURÉE	
Accompagnement méthodologique	4 500 €	5 175 €
Suivi individuel		
Session de validation en blanc	NON FACTURÉE	
Session de validation avec le jury	NON FACTURÉE	

PACKS OFFERTS

- Certifications AMF connaissances générales et finance durable et Abrégé des Marchés Financiers
- Certificats LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme) et Abus de Marché



Une vocation : former les acteurs de la gestion d'actifs

AFG Formation est un acteur majeur de la formation des professionnels du secteur depuis 20 ans.

Filiale de l'AFG (Association française de la Gestion financière), elle bénéficie de son expérience historique et de sa capacité à anticiper les évolutions réglementaires. AFG Formation met ainsi à disposition de ses clients une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier.

**EXPERT(E)
EN GESTION
D'ACTIFS
PRAM
2021
2022**

Renseignements et inscriptions

Responsable : Hervé SOUFFI

- Téléphone : **01 44 94 94 37**
- E-mail : h.souffi@afg.asso.fr
- Site : www.afgformation.fr

Ses enseignements sont dispensés uniquement par des professionnels en exercice, sélectionnés par AFG Formation pour leurs compétences à la fois techniques et pédagogiques.

Elle met en place des actions pédagogiques aussi bien en **formation initiale** avec l'enseignement supérieur, qu'en **formation continue** avec :

- des dispositifs innovants d'**e-training** pour préparer et réussir :
 - ▶ les examens de **certification AMF** proposés en français et en anglais (connaissances générales et finance durable) ;
 - ▶ les **certificats professionnels** LCB-FT (en anglais et en français), Abus de marché, MIF II/ESMA.
- des **séminaires** spécialisés et des **parcours métiers sur mesure**.

Centre accessible aux personnes en situation de handicap.

Mentions légales :

N° Siret : 434 563 235 00028.
N° d'existence : 11753473375.
N° d'agrément AMF : C7 - Renouvelé le 24/05/2018 - Certification professionnelle niveau 7 (FR/Eu)
Code NSF : 313 - Enregistré au RNCP n° 31195 par arrêté du 30 juillet 2018 publié au JO le 07 août 2018 - Éligible au CPF N° 247492.

L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, individualisée sous mandat ou collective ainsi que des représentants de son écosystème : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales, dépositaires.

À ce jour, l'industrie de la gestion d'actifs française compte près de **680 sociétés de gestion** dont 450 entrepreneuriales pour un **encours de 4 000 milliards d'euros d'actifs** soit près d'un quart des encours européens.



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG
Pôle Publications et Presse / Rédaction AFG Formation

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr